N° 35. TOME Ier 1ère ANNÉE SAMEDI 12 FEVRIER 1842

ON S'ABONNE

— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.

— Chez tous les libraires.

— Et à tous les bureaux de poste.

Pour 3 mois

Varsovie: R. ar. 2, c. 25 (15 f.)
à domicile. 2, 40 (16 f.)
Province 3, (20 f.)

Un N°. isolé — c. 5 (10 gr.)



On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.

Le prix des insertions, se règle à l'amiable.

Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

LE GLANEUR DE VARSOVIE



PARTIE POLITIQUE.

—

Paris, 31 *Février*. — Depuis plusieurs jours, 40 des principaux imprimeurs de Paris ont fait paraître une *déclaration* dans laquelle ils s'attachent à prouver, que la responsabilité exigée des imprimeurs, à l'égard de la rédaction des journaux, est *une impossibilité matérielle*. On assure qu'à la suite de cette déclaration, il doit être incessamment déposé sur le bureau de la chambre des députés, une proposition formelle de révision de la loi concernant la responsabilité des imprimeurs. Cette proposition, dit la *Gazette des Tribunaux*, ne peut manquer d'être prise en sérieuse considération.

— Les dernières dépêches, adressées au ministre de la marine, annoncent la jonction des quatre vaisseaux de guerre, récemment partis de Toulon avec les forces navales du contre-amiral Lasusse. La flotte française, stationnée dans le voisinage des Dardanelles, se compose de 6 vaisseaux de ligne, d'une frégate et d'un bateau à vapeur, armé en guerre.

— Un événement assez grave vient de se passer au Port-au-Prince (Haïti).

Le bruit s'était répandu qu'une somme de 600 mille dollars faux, venant de France ou des Etats-Unis, avait été introduite dans la capitale de l'île. Le consul de France avait de suite donné des ordres pour qu'une visite fût faite, à bord de deux bâtiments français, stationnés dans le port, et on y avait trouvé effectivement des faux billets de banque, pour une somme de 300 mille dollars, cachés dans des blocs de marbre, dont le frère d'un employé du consulat était consignataire.

— Un journal haïtien s'empara de cette affaire, et se permit d'outrager la France et son représentant. Celui-ci demanda alors une entrevue au président Boyer, mais cette entrevue n'ayant point eu un résultat satisfaisant, le consul français s'embarqua le 18 Décembre, sur un bâtiment de guerre de sa nation.

— Dans la séance de la chambre des députés du 3, M. le président a fait lecture d'une lettre de M. Dussolier, dont le contenu est une satisfaction éclatante pour le ministère. Lors de la discussion de l'adresse, M. Dussolier avait avancé un fait qui avait produit une grande sensation dans les rangs de l'opposition; il avait dit que le ministère, ayant accordé un secours de 500 francs à l'hospice de Nontron, avait fait retirer ce secours, en apprenant que le conseil municipal de cette ville avait voté contre le recensement. Aujourd'hui, M. Dussolier écrit au président de la chambre pour retirer son assertion, qui, dit-il, est inexacte. La lecture de cette lettre a causé une vive agitation en sens inverse dans toute la chambre qui, d'un commun accord, a décidé que la lettre serait envoyée à M. le ministre de l'intérieur. M. Dupin a dit qu'il désirait que le protocole fît mention des

sentiments de sympathie et de regret que la lettre de M. Dussolier avait excités dans la chambre.

— La lecture des propositions Ganneron et Ducos était à l'ordre du jour; mais la discussion à ce sujet ne commencera que le Lundi 6.

Londres, 2 *Février*. — Le parlement anglais doit s'ouvrir Jeudi 3 Février, et l'adresse sera de suite présentée, discutée et probablement votée, comme c'est assez l'usage en Angleterre, en une seule séance. On sait que le soin de présenter l'adresse est ordinairement confiée à l'un des plus jeunes membres du parlement, qui fait, à cette occasion, son discours de début, *maiden speech.* C'est le comte de March qui, cette année, doit présenter l'adresse, et c'est M. William Becket qui doit l'appuyer. Le comte de March est un jeune homme de 23 ans, fils du duc de Richmond et officier aux gardes. Le duc de Richmond, un des grands propriétaires terriens de l'Angleterre, est un des plus ardents défenseurs de la législation sur les blés, et partage, avec le duc de Buckingham, le titre de *Corn-law duke*, duc des céréales. C'est lui qui, lors de la dernière session, déclara que, dans le cas où sir Robert Peel voudrait porter atteinte aux lois protectrices de l'agriculture, le parti territorial le mettrait dehors du pouvoir, aussi aisément qu'il l'y avait élevé.

Les événements se sont chargés de donner un démenti à cette assertion. Sir Robert Peel reste au pouvoir, et c'est le duc de Buckhingham qui se retire. Voici ce que les dernières nouvelles de Londres apprennent:

Depuis huit jours, des négociations au sujet du bill des céréales, avaient lieu entre le premier ministre et le duc de Buckingham. Ces négociations viennent de se terminer aujourd'hui par la résignation de celui-ci. Il a été remplacé dans ses fonctions de lord du sceau privé, par le duc de Buccleugh, jeune homme inoffensif, dit *le Morning-Chronicle*, et dont l'entrée au ministère ne sera pas d'un grand secours pour le cabinet. Il paraît que tous les autres membres de l'administration ont adhéré aux modifications que sir Robert-Peel se propose d'introduire dans le bill des céréales.

— Depuis le 31 Janvier dernier, S. M. le roi de Prusse a établi sa résidence dans le palais de Buckingham. Le même jour, il a visité plusieurs établissements, et entre autres, la prison de Newgate et la nouvelle prison modèle de Copenhagen-fields.

— Le 4, de grand matin, S. M. se rendra à Woolwich, dans la compagnie du prince Albert, y passera l'inspection de la garnison de cette ville, et assistera à des manœuvres qui seront exécutées par l'artillerie. Dans la soirée, S. M. doit s'embarquer pour Ostende, où elle arrivera le 5; le 6, Elle sera à La Haye, y passera un jour, repartira le 8 et arrivera, le 9, à Aix-la-Chapelle; le 10, à Cologne; le 11, à Dusseldorff; le 12, à Elberfeld; le 13, à Bielefeld; le 14 à Hanovre; le 15 à Magdebourg et le 16 à Berlin.

— Le *Times* publie au long le rapport que le capitaine Trotter vient d'adresser aux lords de l'amirauté, sur le triste résultat de l'expédition du Niger. Depuis plus de 50 ans, les Anglais font des tentatives pour explorer le cours de ce fleuve, et toutes ces tentatives ont échoué On se rappelle les noms des Mungo-Park, des Clapperton, des Laing et des frères Llander, qui sont tombés victimes, les uns de la barbarie des naturels du pays, les autres des fièvres pestilentielles. Sous le dernier ministère whig, le parlement vota 60,000 livres Sterlings (2,400,000 florins) destinés à couvrir les frais d'une nouvelle expédition, chargée de remonter le cours du Niger. Le but que le gouvernement anglais se propose d'atteindre, est de nouer des relations avec les naturels du pays, de fonder quelques fermes-modèles sur les rives du grand fleuve africain, de répandre la civilisation dans l'intérieur de l'Afrique, et, avant tout, de mettre un terme à la traite des Noirs, au moyen de conventions conclues avec les chefs des tribus africaines. Au mois de mai de l'année dernière, trois bateaux à vapeur en fer, sous les ordres des capitaines Trotter, Bird Allen et William Allen, cinglèrent vers les côtes d'Afrique et entrèrent, tous les trois heureusement dans le Niger; mais des fièvres épidémiques produites par les vapeurs délétères qui s'exhalent du fleuve, firent bientôt un tel ravage à bord de ces bateaux, qu'après avoir remonté jusqu'à une distance d'environ 400 milles Anglais, ils furent obligés de rebrousser chemin, ayant perdu la majeure partie de leurs équipages. Du reste, le capi-

taine Trotter de retour aujourd'hui à Londres, n'est nullement découragé, et il offre de se mettre à la tête d'une nouvelle expédition qui partirait l'année prochaine.

Bruxelles 1 *Février*. Les feuilles belges publient l'acte d'accusation dans l'affaire du complot orangiste. D'après les faits rapportés par le procureur-général, il paraît que le but des conspirateurs était de renverser le gouvernement existant, pour ramener la Belgique sous la domination du Roi de Hollande. Les deux pays cependant n'auraient point été réunis entièrement l'un à l'autre, leur administration aurait continué d'être distincte, et la Belgique aurait été gouvernée par un prince de la maison royale de Hollande.

Genève 29 *Janvier*. On craint que de nouveaux troubles n'éclatent prochainement dans cette ville. Le parti conservateur ayant repris dans la commission chargée de présenter le projet de constitution, l'ascendant qu'il avait un moment perdu pendant l'émeute; l'agitation a recommencé dans la ville, et le conseil d'état a été obligé de publier une proclamation pour appeler toute la milice sous les armes.

Madrid, 26 *Janvier*. — Dans la séance de la chambre des députés d'aujourd'hui, M. Olozaga a fait un long discours sur l'état de siége, et engagé la chambre à blâmer fortement cette mesure afin que, dorénavant, aucun cabinet n'osât recourir à de pareils moyens, tout-à-fait en opposition avec la constitution du pays. Il se prononça énergiquement contre les excès de Barcelone, ainsi que contre les idées républicaines, et déclara que tous les bruits répandus sur une prochaine dissolution des Cortès étaient dénués de fondement. Après son discours, la discussion générale de l'adresse a été fermée, et l'on a immédiatement commencé la discussion des articles.

Athènes, 19 *Janvier* — Sir Strafford Canning s'est embarqué hier pour Constantinople, après avoir eu une longue conférence avec le roi Othon. Le séjour que ce diplomate a fait à Athènes, ne pourra que hâter la solution des différends qui existent entre les deux gouvernements de Grèce et de Turquie, et n'aura pas peu contribué à augmenter l'influence de l'Angleterre en Grèce.

New-Yorck, 9 *Janvier*. — Cinq des premiers employés de la banque des Etats-Unis à Philadelphie, parmi lesquels figurent MM. Biddle et Saudon, ont été accusés de fraudes envers les actionnaires de cette banque et, à la suite de la procédure dirigée contre eux, conduits en prison. Plus-tard, ils furent relâchés, mais ils dûrent fournir chacun une caution de 10,000 dollars, et promettre de se présenter, le 13, devant le tribunal chargé de les juger. Cette affaire a produit une grande sensation à New-Yorck, et l'on attend avec impatience le jour du jugement. Le déficit dans les finances des Etats-Unis, augmente tous les jours, et est déjà évalué à la somme de 14 millions de dollars.

QUESTION GRECO-TURQUE.

(*Fin.*)

— Une commission turque envoyée à Athènes pour régler ce différend, conclut avec le gouvernement grec les conventions suivantes: 1° La Porte s'obligeait à payer 600,000 piastres pour indemniser les sujets grecs, possesseurs de terres dans la province de la Béotie. Cette condition a été immédiatement exécutée. 2° Le gouvernement grec s'engageait de son côté à indemniser les propriétaires fonciers turcs, ce qui n'a point encore eu lieu. Il paraît cependant certain que le cabinet du roi Othon est déterminé a verser à ce sujet la somme de 400,000 drachmes, en y joignant un intérêt annuel de 8 pour 100, courant à partir de la signature du traité.

Le second point en litige concerne les possessions turques dans la province de Phthiotis. Les Grecs, en vertu du paiement qu'ils avaient fait de 40 millions de piastres pour le territoire qu'ils n'occupaient point, et aussi parce qu'ils étaient maîtres des défilés des Thermopyles et du pays situé au nord du mont OEta, s'emparèrent de toute cette province (1832). La Porte prétendit que le paiement en question donnait à la Grèce, non la propriété privée, mais seulement le droit de souveraineté. En conséquence, elle permit (1837) la vente des biens particuliers. Après de longues hésitations, le gouvernement grec admit la validité des prétentions des propriétaires turcs, mais il refusa de ratifier les ventes faites. Il

est probable qu'il reviendra sur ce refus.

Restent enfin les biens donnés aux mosquées. Ces legs furent faits par des familles qui, redoutant la rapacité des gouverneurs civils, stipulèrent qu'une certaine portion du revenu serait laissée aux donateurs et à leurs descendans. Une somme de 600,000 piastres fut stipulée pour le rachat de ces terres; mais la Porte réclame l'intérêt de cette somme pour tout le temps que les biens en question sont restés entre les mains des Grecs.

MISCELLANEA.

Tout Paris est en émoi, tout le Paris élégant d'abord, et puis tout le Paris industriel, qui vit de l'élégance de l'autre et du luxe de ses fêtes, comme des miettes qui tombent de la table du riche.

La cause de toute cette agitation est le bal costumé qui sera donné, le 6 du courant, par S. A. R. le duc d'Orléans.

M. le duc d'Orléans ne portera pas de costume, mais Mme la duchesse a choisi, dit on, celui d'Anne d'Autriche, et formera, avec sept dames que l'on cite parmi les plus jolies de Paris, un quadrille entier, dans le sévère et élégant costume du siècle de Louis XIII. Ce quadrille ouvrira seul le bal, et sera suivi d'un autre quadrille moins historique et moins sévère. Celui-ci se composera de bergers et de bergères *rococo*, dans le pur goût de l'Opéra, sous Louis XV, avec houlettes, panetières, guirlandes de roses et tout ce qui s'ensuit. Mme Duchatel présidera ce quadrille, qui s'organise sous sa direction, avec beaucoup de zèle et de soins. Un troisième quadrille où figureront les plus célèbres lionnes de Paris, telles que Mes de B.... et autres, non moins renommées par leur beauté, leur toilette et l'excentricité de leurs goûts, revêtira le costume de chasse sous Louis XV et l'amazone à queue traînante, avec les cheveux nuancés seulement d'une oeil de poudre et roulés sous le chapeau gris à grands bords. En fait de costumes isolés, la princesse Clémentine portera, dit on, l'habit de cour du siècle de Louis XV, la poudre et les paniers; M. le duc de Nemours endossera l'uniforme des hussards de Lauzun; M. le duc d'Aumale un des beaux et sévères uniformes de l'armée impériale; le prince de la Moskowa le splendide habit des guides de l'empire, avec les bottines et la saberdache de maroquin rouge. Mme et Mlle James de Rotschild seront, dit-on, vêtues en grecques, et la première portera sur elle pour un million et demi de diamants.

VARSOVIE, 12 *Février*.

Nous avons déjà parlé de M. Ernst. Que dirons-nous de nouveau? Rien, sinon qu'il faut aller l'entendre autant de fois qu'il joue, pour admirer chaque fois davantage, pour suivre des yeux cet archet qui, tantôt pose à peine sur la corde, et conduit le son à des hauteurs où l'on semble le perdre de vue; tantôt s'y promène en toute liberté et fait vibrer, pleine et triomphante, la voix mélodieuse de l'instrument.

M. Ernst est un beau talent, il a de la simplicité, et en même temps de l'élévation et de la passion vraie dans le chant qu'il tire de son violon; l'instrument pleure sous ses doigts; c'est une douleur qui vous saisit, qui vous pénètre.

Nous n'insisterons pas sur les difficultés que M. Ernst a surmontées avec bonheur; selon nous la musique est une affaire de sentiment; c'est avec l'âme qu'on doit l'écouter, c'est avec l'âme qu'on doit la juger. Si je suis touché, ému, j'applaudis l'artiste; autrement son talent quelque grand qu'il soit, a peu de valeur à mes yeux.

M. Ernst a été applaudi à outrance. Rappelé plusieurs fois après les charmants et mélodieux caprices qu'il a exécutés sur un thême du *Pirate*, il a eu l'heureuse idée de recommencer ce morceau.

Arrivées: MM. l'Intendant général de Pogodin, venant de Radom ; Łęski venant de Markuszów; Bobukowski venant de Życzyn; Łaszczyński venant de Kutno.

Départs: MM. l'Ingénieur Poloni, et l'Inspecteur Zakrzewski allant à Tomaszów; Me la chanoinesse Darewska, allant à Cracovie; M. Rembieliński allant à Krośniewice.

Théâtre des Variétés. — *Les Deux Divorces*; — *Les Vieilles Amours.* — *Le Galopin Industriel*, pièces jouées par les artistes français. — *Dom do sprzedania*, (Une Maison à vendre), comédie jouée par les artistes polonais.

Le Chronothermomètre de la Banque marquait hier à midi: 4 *degrés au dessous de zéro*; — *à* 6 *heures du soir*: 6 — *à minuit*: 6 — *ce matin à* 6 *heures*: 9.